

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2026

oOo

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :

RAPPORT

oOo

- 1- Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris,
- 2- Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres,
- 3- Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles,
- 4- Assemblée Générale et Conseil d'Administration de la Société Anonyme Coopérative d'Intérêts Collectifs d'HLM « Hauts de Bièvre Habitat »,
- 5- Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées,
- 6- Comité Stratégique auprès du Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris,
- 7- Comité Syndical du Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts-de-Bièvre pour le Chauffage Urbain et le Traitement des Résidus Ménagers (SIMACUR),
- 8- Comité Syndical du Syndicat de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC),
- 9- Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP),
- 10- Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF),
- 11- Commission d'Appel d'Offres,
- 12- Commission chargée de l'étude des Délégations de Service Public,
- 13- Commission des Services Publics Locaux,
- 14- Commissions Municipales,
- 15- Conseils d'Ecoles,
- 16- Conseil d'Administration des Etablissements Locaux d'Enseignement,
- 17- Agence France Locale - Société Territoriale,
- 18- Conseil d'Administration de l'Association du Théâtre Firmin Gemier,
- 19- Harmonie Municipale,
- 20- Syndicat d'Initiative - Office du Tourisme,
- 21- Résidence de retraite FLORIAN CARNOT,

- 22- Association de Gestion de la Résidence « La Chartraine »,
- 23- Commission Extra-Municipale relative aux jumelages de la Ville,
- 24- Commission de suivi autour des installations du centre de traitement des déchets de Massy,
- 25- Conseil d'Administration de l'Association « Ecole de la 2^{ème} chance des Hauts-de-Seine (E2C 92) »,
- 26- Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maximilien, portail de dématérialisation des marchés Publics,
- 27- Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU),
- 28- Commission Locale d'information auprès du Commissariat à l'Energie Atomique de Fontenay- aux-Roses,
- 29- Comité Syndical du Syndicat Mixte « Agence Métropolitaine des Mobilités Partagées (AGEMOB) »,
- 30- Comité Local de l'Emploi,
- 31- Commission chargée du Projet d'Aménagement de la Liaison TGV MASSY VALENTON.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD GRAND PARIS

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-33 et L 5219-5 XII ;

VU le décret n° 2015-1655 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris ;

CONSIDERANT que l'article L 5219-5 XII précité prévoit pour chaque établissement public territorial la création d'une commission locale d'évaluation des charges territoriales ;

VU la délibération du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris du 16 Février 2016, décidant de la création de la commission précitée, et fixant sa composition à un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune membre ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal il convient de désigner de nouveau le représentant de la Commune d'Antony, ainsi que son suppléant, au sein de ladite commission ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE.- Sont élus au scrutin secret en tant que représentants de la Commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges territoriales de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris :

- Mme Aude NODE-LANGLOIS, en qualité de membre titulaire
- M. Jean-Yves SENANT, en qualité de membre suppléant.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET SES COMMUNES MEMBRES

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

VU la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 1^{er} avril 2016, créant une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres ;

CONSIDERANT que la délibération susvisée prévoit la désignation d'un représentant titulaire du Conseil Municipal et d'un suppléant au sein de la commission précitée ;

CONSIDERANT qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner de nouveau ses représentants ;

Après consultation du Conseil Municipal, sont élus, au scrutin secret, pour représenter la Commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres :

- M. Jean-Yves SENANT, en qualité de membre titulaire

- Mme Aude NODE-LANGLOIS, en qualité de membre suppléant.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire





DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à dix-neuf heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 03 avril 2026 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme NODE-LANGLOIS.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 47 présents à cette séance.

PRESENTS : Mme NODE-LANGLOIS, M. SENANT, Mme GALLI, M. MEDAN, Mme BERTHIER, M. HUBERT, Mme RAFIK, M. NEHME, Mme GENEST, M. PEGORIER, Mme DOUMENG, M. AIT-OUARAZ, Mme SCHLIENGER, M. KALONJI, Mme FAURET, M. REYNIER, M. DECROP, M. VOULDOKIS, Mme ROUCHE, M. BESSENAY, M. MONGARDIEN, M. MASSELIN, M. BEN ABDALLAH, M. CUGUEN, Mme PHAM-PINGAL, Mme DE COURSON, Mme BRUNEAU, M. SOUCHAUD, Mme DUCASSE, M. ACHAB, Mme CARRE, Mme SIMON, Mme EGRET, Mme EL MEZOUED, M. COURDESSES, Mme DONOVAN, M. MAUGER, Mme AAROUR, Mme GOUILLART, M. COUTURIER, M. BURLON, M. MONTBEYRE SOUSSAND, M. COLIN, Mme ENAME, Mme PRECETTI, M. LE BIHEN, Mme EVENNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. BENSABAT à Mme NODE-LANGLOIS Mme SALL à M. SENANT

M. KALONJI est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 60-977 du 12 Septembre 1960 ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner 6 membres chargés de représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, dont le Maire est président de droit ;

Après consultation du Conseil Municipal, sont élus pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles :

- Mme Anne FAURET
- M. Laurent SOUCHAUD
- Mme Christine ROUCHE
- Mme Pauline GALLI
- Mme Laïla RAFIK
- M. Romain MONTBEYRE-SOUSSAND.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



AES

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
A L'ASSEMBLEE GENERALE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE ANONYME COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF
D'HLM « HAUT-DE-BIEVRE HABITAT »**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 431-4
et R 421-3 ;

VU le Code Général des impôts et notamment son article 726 ;

VU la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération
et notamment son article 3 bis ;

VU sa délibération du 29 juin 2017 concernant la prise de participation de la Ville
au sein de la Société Anonyme Coopérative de production d'HLM « COOP HABITAT
PARIS METROPOLE » devenue « HAUTS-DE-BIEVRE HABITAT » ;

CONSIDERANT qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal,
il convient de désigner de nouveau ses représentants à l'Assemblée générale et au
Conseil d'administration de la Société Anonyme Coopérative susvisée ;

ARTICLE 1^{er} – Est élu pour représenter la Ville au sein de l'Assemblée générale
de la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM Hauts-de-Bièvre Habitat :

- M. Laurent PEGORIER

ARTICLE 2 – Est élu pour représenter la Ville au sein du Conseil
d'Administration et du Comité de Coordination de ladite Société Anonyme Coopérative :

- M. Laurent PEGORIER

ARTICLE 3 – Est élu pour représenter la Ville en qualité de suppléant au sein
dudit Comité de Coordination :

- Mme Carole BRUNEAU

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



APS

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à dix-neuf heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 03 avril 2026 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme NODE-LANGLOIS.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 47 présents à cette séance.

PRESENTS : Mme NODE-LANGLOIS, M. SENANT, Mme GALLI, M. MEDAN, Mme BERTHIER, M. HUBERT, Mme RAFIK, M. NEHME, Mme GENEST, M. PEGORIER, Mme DOUMENG, M. AIT-OUARAZ, Mme SCHLIENGER, M. KALONJI, Mme FAURET, M. REYNIER, M. DECROP, M. VOULDOUKIS, Mme ROUCHE, M. BESSEYAY, M. MONGARDIEN, M. MASSELIN, M. BEN ABDALLAH, M. CUGUEN, Mme PHAM-PINGAL, Mme DE COURSON, Mme BRUNEAU, M. SOUCHAUD, Mme DUCASSE, M. ACHAB, Mme CARRE, Mme SIMON, Mme EGRET, Mme EL MEZOUE, M. COURDESSES, Mme DONOVAN, M. MAUGER, Mme AAROOUR, Mme GOUILLART, M. COUTURIER, M. BURLON, M. MONTBEYRE SOUSSAND, M. COLIN, Mme ENAME, Mme PRECETTI, M. LE BIHEN, Mme EVENNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. BENSABAT à Mme NODE-LANGLOIS Mme SALL à M. SENANT

M. KALONJI est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE



OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2143-3 nouveau ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la délibération du 16 Février 2016 par laquelle l'Etablissement Public Vallée Sud Grand Paris a créé une commission Intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées ;

CONSIDERANT la possibilité, fixée par la loi précitée dans son article 46, de créer, pour les communes de plus de 5 000 habitants, une commission communale pour l'accessibilité, en complément de la commission Intercommunale ;

VU sa délibération du 10 Mai 2007 créant ladite commission ;

CONSIDERANT qu'il convient, en raison du renouvellement du Conseil Municipal, de désigner les 8 représentants au sein de ladite commission, dont le Maire est Président de droit ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE. – Sont élus au sein de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées :

- Mme Léna DUCASSE
- M. Laurent PEGORIER
- M. Lionel CUGUEN
- Mme Anne DE COURSON
- M. Wissam NEHME
- Mme Clare DONOVAN
- Mme Perrine PRECETTI
- Mme Virginie EVENNOU.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme

le Maire

AES



**OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU
COMITE STRATEGIQUE AUPRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE LA SOCIETE DES GRANDS PROJETS**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, et notamment son article 8 prévoyant la création d'un Comité Stratégique auprès du Conseil de Surveillance de la Société du Grand Paris ;

VU le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 21 ;

CONSIDERANT qu'en application des textes précités, il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein du Comité Stratégique auprès du Conseil de Surveillance de la Société du Grand Paris, devenue Société des Grands Projets ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein de ce comité ;

Après consultation du Conseil Municipal, sont élus, au scrutin secret, pour représenter la Commune au sein du Comité Stratégique auprès du Conseil de Surveillance de la Société des Grands Projets :

TITULAIRE

- Mme Aude NODE-LANGLOIS

SUPPLEANT

- M. Christophe MONGARDIEN

Suivent les signatures
.....

Pour extrait conforme
Le Maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Langlois'.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE MASSY-ANTONY-HAUTS-DE-BIEVRE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SIMACUR)

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 2121-33 et L 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts-de-Bièvre pour le chauffage urbain et le traitement des résidus ménagers (SIMACUR) ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Comité Syndical de ce Syndicat ;

Après consultation du Conseil Municipal, sont élus au scrutin secret, en qualité de délégués de la Commune au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts-de-Bièvre pour le chauffage urbain et le traitement des résidus ménagers (SIMACUR) :

DELEGUES TITULAIRES

- | | |
|--------------------------|--------------|
| - Mme Aude NODE-LANGLOIS | 37 Suffrages |
| - M. Edouard KALONJI | 37 Suffrages |
| - M. Gilles BESSEY | 37 Suffrages |
| - M. Emmanuel DECROP | 37 Suffrages |

DELEGUES SUPPLEANTS

- | | |
|-------------------|---------------|
| - Mme Anne FAURET | 37 Suffrages |
| - Mme Nadra SIMON | 37 Suffrages. |

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

A.P.S.

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES
RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités
Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour
l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal,
il convient de désigner un délégué titulaire et son suppléant au Comité Syndical de
ce Syndicat ;

Après consultation du Conseil Municipal, sont élus, au scrutin secret, en qualité
de délégués de la Commune au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal
de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) :

DELEGUE TITULAIRE

- Mme Nadra SIMON

DELEGUE SUPPLEANT

- M. Emmanuel DECROP

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



APS

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP)**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités
Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne
(SIFUREP) et notamment l'article 7 ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal,
il convient de désigner un délégué titulaire et son suppléant au Comité de ce Syndicat ;

Après consultation du Conseil Municipal, sont élues, au scrutin secret, en qualité
de déléguées de la Commune au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal
Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) :

DELEGUE TITULAIRE

- Mme Hawa SALL

DELEGUE SUPPLEANT

- Mme Anne DE COURSON

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF)

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants ;

VU le décret du 31 décembre 1903 et l'arrêté du 13 février 1934 portant constitution du Syndicat des Communes d'Ile-de-France pour le Gaz ;

VU les arrêtés préfectoraux des 13 février, 02 et 04 juillet 1934, 28 mai 1938, 07 juin 1952 et 17 octobre 1960 portant adhésion au syndicat des Communes d'Ile-de-France pour le Gaz ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France approuvés par la majorité qualifiée des Communes adhérentes et notamment l'article 5 ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué titulaire et son suppléant au Comité de ce Syndicat ;

Après consultation du Conseil Municipal, sont élus, au scrutin secret, en qualité de délégués de la Commune au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France :

DELEGUE TITULAIRE

- Mme Corinne PHAM-PINGAL

DELEGUE SUPPLEANT

- M. Emmanuel DECROP

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-22 et L 1411-5 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article L 1414-2 ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

CONSIDERANT que les articles du Code Général des Collectivités Territoriales susvisés font obligation de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres en respectant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er}.- Ont obtenu :

La liste n°1

- M. Wissam NEHME
- M. Christophe MONGARDIEN
- Mme Lynda EL MEZOUED
- Mme Claire GENEST
- M. Gilles BESSENAY
- Mme Christine ROUCHE
- Mme Anne FAURET
- Mme Héloïse CARRE
- M. Benjamin ACHAB
- Mme Carole BRUNEAU

37 Suffrages

La liste n°2

- Mme Clare DONOVAN
- M. David MAUGER
- M. Luc COUTURIER

07 Suffrages

La liste n°3

- Mme Perrine PRECETTI
- M. Pascal COLIN
- Mme Christiane ENAME

03 Suffrages

La liste n°4

- Mme Virginie EVENNOU
- M. Yann LE BIHEN

02 Suffrages

ARTICLE 2.- Sont élus, au scrutin secret, suivant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger à la Commission d'appel d'offres dont le Maire est président de droit :

MEMBRES TITULAIRES :

- M. Wissam NEHME
- M. Christophe MONGARDIEN
- Mme Lynda EL MEZOUED
- Mme Claire GENEST
- Mme Clare DONOVAN

MEMBRES SUPPLEANTS :

- M. Gilles BESSEYAY
- Mme Christine ROUCHE
- Mme Anne FAURET
- M. Benjamin ACHAB
- M. David MAUGER.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire

Alis



**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CHARGEE
DE L'ETUDE DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1411-5 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil, il convient d'élire de nouveau les membres destinés à constituer la Commission chargée de l'étude des délégations de service public ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er}.- Ont obtenu :

La liste n°1

- M. Fabien HUBERT
- Mme Claire GENEST
- M. Edouard KALONJI
- M. Christophe MONGARDIEN
- M. Lionel CUGUEN
- Mme Anne FAURET
- M. Laurent SOUCHAUD
- Mme Léna DUCASSE
- Mme Carole BRUNEAU
- M. Bertrand MASSELIN

37 Suffrages

La liste n°2

- M. Luc COUTURIER
- Mme Fatiha-Elly AAROOR
- M. Romain MONTBEYRE-SOUSSAND

07 Suffrages

La liste n°3

- M. Pascal COLIN
- Mme Perrine PRECETTI
- Mme Christiane ENAME

03 Suffrages

La liste n°4

- Mme Virginie EVENNOU
- M. Yann LE BIHEN

02 Suffrages

ARTICLE 2 - Sont élus, au scrutin secret, suivant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger à la Commission chargée de l'étude des délégations de service public dont **le Maire est président de droit** :

MEMBRES TITULAIRES :

- M. Fabien HUBERT
- Mme Claire GENEST
- M. Edouard KALONJI
- M. Christophe MONGARDIEN
- M. Luc COUTURIER

MEMBRES SUPPLEANTS :

- M. Lionel CUGUEN
- Mme Anne FAURET
- M. Laurent SOUCHAUD
- Mme Léna DUCASSE
- Mme Fatiha-Elly AAROUR.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

AEL

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES COMPOSANT LA COMMISSION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1413-1 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de Proximité ;

VU sa délibération du 06 février 2003 créant la Commission des Services Publics Locaux et désignant les membres la composant ;

CONSIDERANT qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les membres de cette commission ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er}.- Sont élus, au scrutin secret, suivant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger à la commission des services publics locaux dont **le Maire est Président de droit et qu'il est autorisé à convoquer** :

MEMBRES TITULAIRES :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| - M. Fabien HUBERT | 37 Suffrages |
| - Mme Claire GENEST | 37 Suffrages |
| - M. Edouard KALONJI | 37 Suffrages |
| - M. Christophe MONGARDIEN | 37 Suffrages |
| - Mme Fatiha-Elly AAROUR | 07 Suffrages |

MEMBRES SUPPLEANTS :

- | | |
|-----------------------|--------------|
| - M. Lionel CUGUEN | 37 Suffrages |
| - Mme Anne FAURET | 37 Suffrages |
| - M. Laurent SOUCHAUD | 37 Suffrages |
| - Mme Léna DUCASSE | 37 Suffrages |
| - M. Luc COUTURIER | 07 Suffrages |

ARTICLE 2.- Sont nommés pour siéger à la commission des services publics locaux en tant que représentants d'associations locales :

- Le Président de l'association locale des Hauts-de-Seine Sud de l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC)/QUE CHOISIR ou son représentant.
- Le Président de l'association Union Féminine Civique et Sociale (UFCS) Section d'Antony ou son représentant.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

APS

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à dix-neuf heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 03 avril 2026 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme NODE-LANGLOIS.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 47 présents à cette séance.

PRESENTS : Mme NODE-LANGLOIS, M. SENANT, Mme GALLI, M. MEDAN, Mme BERTHIER, M. HUBERT, Mme RAFIK, M. NEHME, Mme GENEST, M. PEGORIER, Mme DOUMENG, M. AIT-OUARAZ, Mme SCHLIENGER, M. KALONJI, Mme FAURET, M. REYNIER, M. DECROP, M. VOULDOUKIS, Mme ROUCHE, M. BESSEYAY, M. MONGARDIEN, M. MASSELIN, M. BEN ABDALLAH, M. CUGUEN, Mme PHAM-PINGAL, Mme DE COURSON, Mme BRUNEAU, M. SOUCHAUD, Mme DUCASSE, M. ACHAB, Mme CARRE, Mme SIMON, Mme EGRET, Mme EL MEZOUED, M. COURDESSES, Mme DONOVAN, M. MAUGER, Mme AAROUR, Mme GOUILLART, M. COUTURIER, M. BURLON, M. MONTBEYRE SOUSSAND, M. COLIN, Mme ENAME, Mme PRECETTI, M. LE BIHEN, Mme EVENNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. BENSABAT à Mme NODE-LANGLOIS Mme SALL à M. SENANT

M. KALONJI est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : CREATION DE 7 COMMISSIONS MUNICIPALES ORGANIQUES ET
DESIGNATION DES MEMBRES LES COMPOSANT**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-22 ;

CONSIDERANT qu'il convient de créer des commissions municipales organiques permanentes afin de faciliter le bon fonctionnement de l'activité municipale ;

CONSIDERANT que, de ce fait, il convient d'élire à la représentation proportionnelle les membres des commissions ainsi créées ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE - Sont créées les 7 commissions municipales organiques permanentes suivantes composées chacune de 12 membres, et sont élus, en leur sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin secret les membres ci-après :

**1^{ère} COMMISSION CHARGÉE DES FINANCES, DE L'URBANISME,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DES GRANDS PROJETS, ET DES RESSOURCES HUMAINES**

Mme Aude NODE-LANGLOIS, Présidente de droit

MEMBRES :

- M. Jean-Yves SENANT
- M. Pierre MEDAN
- Mme Claire GENEST
- M. Christophe MONGARDIEN
- M. Bertrand MASSELIN
- M. Marc Ali BEN ABDALLAH
- M. Emmanuel DECROP
- Mme Héloïse CARRE
- M. David MAUGER
- Mme Perrine PRECETTI
- M. Yann LE BIHEN

**2^{ème} COMMISSION CHARGÉE DE L'ENFANCE, DE LA FAMILLE, DE LA CULTURE,
DE L'ANIMATION, DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Mme Aude NODE-LANGLOIS, Présidente de droit

MEMBRES :

- Mme Pauline GALLI
- Mme Stéphanie SCHLIENGER
- Mme Laïla RAFIK
- M. Patrick REYNIER
- Mme Christel BERTHIER
- Mme Anne DE COURSON
- Mme Anne FAURET
- M. Laurent SOUCHAUD
- M. Romain MONTBEYRE-SOUSSAND
- Mme Christiane ENAME
- M. Yann LE BIHEN

3^{ème} COMMISSION CHARGÉE DE LA SOLIDARITÉ (SOCIAL, POLITIQUE DE LA VILLE, LOGEMENT, SANTÉ, HANDICAP, VIE ASSOCIATIVE)

Mme Aude NODE-LANGLOIS, Présidente de droit

MEMBRES :

- M. Laurent PEGORIER
- Mme Laïla RAFIK
- Mme Héloïse CARRE
- Mme Anne DE COURSON
- Mme Pauline GALLI
- M. Saïd AIT-OUARAZ
- M. Ioannis VOULDOUKIS
- Mme Léna DUCASSE
- M. Benjamin BURLON
- Mme Perrine PRECETTI
- Mme Virginie EVENNOU

4^{ème} COMMISSION CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES MOBILITÉS, DES TRAVAUX ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Mme Aude NODE-LANGLOIS, Présidente de droit

MEMBRES :

- M. Wissam NEHME
- Mme Elodie DOUMENG
- M. Bertrand MASSELIN
- M. Gilles BESSENAY
- Mme Nadra SIMON
- M. Emmanuel DECROP
- M. Edouard KALONJI
- M. Ioannis VOULDOUKIS
- Mme Clare DONOVAN
- Mme Perrine PRECETTI
- Mme Virginie EVENNOU

5^{ème} COMMISSION CHARGÉE DES SERVICES PUBLICS, DE LA VILLE INTELLIGENTE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES ÉLECTIONS

Mme Aude NODE-LANGLOIS, Présidente de droit

MEMBRES :

- M. Fabien HUBERT
- M. Benjamin ACHAB
- Mme Lynda EL MEZOUEDE
- Mme Pauline GALLI
- Mme Anne FAURET
- Mme Corinne PHAM-PINGAL
- M. Marc Ali BEN ABDALLAH
- M. Ioannis VOULDOUKIS
- Mme Fatiha-Elly AAROURE
- Mme Christiane ENAME
- Mme Virginie EVENNOU

**6ème COMMISSION CHARGÉE DU COMMERCE, DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET DE L'ARTISANAT**

Mme Aude NODE-LANGLOIS, Présidente de droit

MEMBRES :

- M. Edouard KALONJI
- M. Marc Ali BEN ABDALLAH
- Mme Carole BRUNEAU
- Mme Jennifer EGRET
- M. Benjamin ACHAB
- M. Gilles BESSEY
- Mme Héroïse CARRE
- M. Laurent PEGORIER
- Mme Emmanuelle GOUILLART
- M. Pascal COLIN

**7ème COMMISSION CHARGÉE DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, DE LA SÉCURITÉ
ET DU CADRE DE VIE**

Mme Aude NODE-LANGLOIS, Présidente de droit

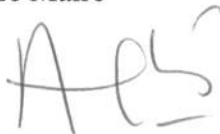
MEMBRES :

- M. Saïd AIT-OUARAZ
- M. Benjamin ACHAB
- M. Bertrand MASSELIN
- M. Fabien HUBERT
- Mme Nadra SIMON
- Mme Elodie DOUMENG
- M. Lionel CUGUEN
- M. Wissam NEHME
- M. Luc COUTURIER
- M. Pascal COLIN
- M. Yann LE BIHEN.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

VU le décret n° 90-788 du 06 Septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les membres chargés de représenter la Commune au sein des Conseils d'Ecoles ;

Après consultation du Conseil Municipal, sont élus au scrutin secret pour représenter la commune au sein des Conseils d'Ecoles des établissements ci-après :

Ecole Anatole FRANCE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

- M. Laurent SOUCHAUD, titulaire et Mme Christine ROUCHE, suppléante.

Ecole André PASQUIER MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

- Mme Anne FAURET, titulaire et M. Laurent SOUCHAUD, suppléant.

Ecole Ferdinand BUISSON ELEMENTAIRE

- M. Christophe MONGARDIEN, titulaire et Mme Anne FAURET, suppléante.

Ecole Ferdinand BUISSON MATERNELLE

- Mme Héloïse CARRE, titulaire et Mme Corinne PHAM-PINGAL, suppléante.

Ecole NOYER DORE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

- Mme Christine ROUCHE, titulaire et M. Saïd AIT-OUARAZ, suppléant.

Ecole VELPEAU ELEMENTAIRE

- Mme Pauline GALLI, titulaire et M. Pierre MEDAN, suppléant.

Ecole VELPEAU MATERNELLE

- Mme Elodie DOUMENG, titulaire et Mme Lynda EL MEZOUED, suppléante.

Ecole Jean MOULIN MATERNELLE

- M. Edouard KALONJI, titulaire et Mme Jennifer EGRET, suppléante.

Ecole Adolphe PAJEAUD ELEMENTAIRE

- Mme Anne FAURET, titulaire et M. Laurent PEGORIER, suppléant.

Ecole Adolphe PAJEAUD MATERNELLE

- M. Laurent PEGORIER, titulaire et Mme Pauline GALLI, suppléante.

Ecole Edmond BLANGUERNON ELEMENTAIRE

- Mme Anne FAURET, titulaire et M. Gilles BESSENAY, suppléant.

Ecole André CHENIER MATERNELLE

- Mme Anne FAURET, titulaire et Mme Nadra SIMON, suppléante.

Ecole Jules FERRY MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

- M. Patrick REYNIER, titulaire et M. Aviel BENSABAT, suppléant.

Ecole LA FONTAINE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

- M. Emmanuel DECROP, titulaire et Mme Lynda EL MEZOUEDE, suppléante.

Ecole Paul BERT ELEMENTAIRE

- M. Laurent SOUCHAUD, titulaire et Mme Pauline GALLI, suppléante.

Ecole Paul BERT MATERNELLE

- Mme Anne DE COURSON, titulaire et Mme Pauline GALLI, suppléante.

Ecole LES RABATS ELEMENTAIRE

- M. Lionel CUGUEN, titulaire et M. Benjamin ACHAB, suppléant.

Ecole LES RABATS MATERNELLE

- Mme Laïla RAFIK, titulaire et Mme Léna DUCASSE, suppléante.

Ecole DUNOYER DE SEGONZAC MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

- M. Laurent SOUCHAUD, titulaire et M. Wissam NEHME, suppléant.

Ecole VAL DE BIEVRE MATERNELLE

- Mme Carole BRUNEAU, titulaire et Mme Anne FAURET, suppléante.

Ecole JEAN ZAY MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

- Mme Claire GENEST, titulaire et Mme Anne FAURET, suppléante.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS
LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°83-663 modifiée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985, portant répartition des compétences entre l'Etat et les Collectivités Territoriales et définissant le nouveau statut des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spéciale ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

VU le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil d'Administration des Etablissements Locaux d'Enseignement ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les membres chargés de représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration des Etablissements Locaux d'Enseignement ;

Après consultation du Conseil Municipal, sont élus, au scrutin secret, pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration des Etablissements ci-après :

LYCEES ET COLLEGES DE PLUS DE 600 ELEVES

Lycée DESCARTES

TITULAIRE

- M. Laurent SOUCHAUD

SUPPLEANT

- M. Pierre MEDAN

Lycée Théodore MONOD

TITULAIRE

- Mme Laïla RAFIK

SUPPLEANT

- M. Fabien HUBERT

Collège DESCARTES

TITULAIRE

- Mme Anne DE COURSON

SUPPLEANT

- M. Benjamin ACHAB

Collège LA FONTAINE

TITULAIRE

- Mme Elodie DOUMENG

SUPPLEANT

- Mme Christel BERTHIER

COLLEGES DE MOINS DE 600 ELEVES

Collège Anne FRANK

TITULAIRE

- M. Laurent SOUCHAUD

SUPPLEANT

- Mme Christine ROUCHE

Collège François FURET

TITULAIRE

- M. Ioannis VOULDOUKIS

SUPPLEANT

- Mme Stéphanie SCHLIENGER

Collège Henri-Georges ADAM

TITULAIRE

- M. Marc Ali BEN ABDALLAH

SUPPLEANT

- M. Saïd AIT-OUARAZ

ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT

Ecole SAINTE MARIE

TITULAIRE

- M. Edouard KALONJI

SUPPLEANT

- Mme Léna DUCASSE

Ecole NOUVELLE

TITULAIRE

- Mme Pauline GALLI

SUPPLEANT

- Mme Anne FAURET.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



A 25

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE D'ANTONY AU SEIN DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – SOCIETE TERRITORIALE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article D.1611-41 du Code général des collectivités territoriales tel que modifié par le Décret n°2025-820,

VU le livre II du code de commerce,

VU sa délibération d'adhésion au Groupe Agence France Locale en date du 12 décembre 2024,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1^{er} : Désigne Madame Aude NODE-LANGLOIS, en sa qualité de Maire, en tant que représentant titulaire de la commune d'ANTONY et Monsieur Pierre MEDAN, en sa qualité de Maire-Adjoint, en tant que représentant suppléant de la commune d'ANTONY, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale.

ARTICLE 2 : Autorise le représentant titulaire ou suppléant de la commune d'ANTONY ainsi désignés, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

ARTICLE 3 : Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION "THEATRE
FIRMIN GEMIER"**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU les statuts de l'Association « Théâtre Firmin Gémier » ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article
L 2121-33 ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal,
il convient de désigner 4 membres chargés de représenter la Commune au sein du Conseil
d'Administration de cette Association ;

Après consultation du Conseil Municipal, sont élus, pour
représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association
« Théâtre Firmin Gémier » :

- Mme Christel BERTHIER
- M. Lionel CUGUEN
- Mme Jennifer EGRET
- Mme Léna DUCASSE

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION "HARMONIE
MUNICIPALE"**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article
L 2121-33 ;

VU les statuts de l'association « Harmonie Municipale » ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal,
il convient de désigner 4 membres chargés de représenter la Commune au sein du Conseil
d'Administration de cette Association ;

Après consultation du Conseil Municipal, sont élus, au scrutin secret,
pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association
« Harmonie Municipale » :

- Mme Christel BERTHIER
- Mme Pauline GALLI
- Mme Anne DE COURSON
- M. Benjamin ACHAB

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à dix-neuf heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 03 avril 2026 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme NODE-LANGLOIS.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 47 présents à cette séance.

PRESENTS : Mme NODE-LANGLOIS, M. SENANT, Mme GALLI, M. MEDAN, Mme BERTHIER, M. HUBERT, Mme RAFIK, M. NEHME, Mme GENEST, M. PEGORIER, Mme DOUMENG, M. AIT-OUARAZ, Mme SCHLIENGER, M. KALONJI, Mme FAURET, M. REYNIER, M. DECROP, M. VOULDOUKIS, Mme ROUCHE, M. BESSENAY, M. MONGARDIEN, M. MASSELIN, M. BEN ABDALLAH, M. CUGUEN, Mme PHAM-PINGAL, Mme DE COURSON, Mme BRUNEAU, M. SOUCHAUD, Mme DUCASSE, M. ACHAB, Mme CARRE, Mme SIMON, Mme EGRET, Mme EL MEZOUE, M. COURDESSES, Mme DONOVAN, M. MAUGER, Mme AAROUR, Mme GOUILLART, M. COUTURIER, M. BURLON, M. MONTBEYRE SOUSSAND, M. COLIN, Mme ENAME, Mme PRECETTI, M. LE BIHEN, Mme EVENNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. BENSABAT à Mme NODE-LANGLOIS Mme SALL à M. SENANT

M. KALONJI est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

37 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
12 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE



**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT D'INITIATIVE -
OFFICE DE TOURISME D'ANTONY**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article
L 2121-33 ;

VU les statuts de l'Association « Syndicat d'Initiative – Office de Tourisme
d'Antony » ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal,
il convient de désigner 2 membres chargés de représenter la Commune au sein du Conseil
d'Administration de cette association, **dont le Maire est Président d'honneur** ;

Après consultation du Conseil Municipal, sont élues, au scrutin secret,
pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association
« Syndicat d'Initiative – Office de Tourisme d'Antony » :

- Mme Anne DE COURSON
- Mme Jennifer EGRET

Suivent les signatures
.....

Pour extrait conforme
Le Maire



APS

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE LA RESIDENCE DE RETRAITE
KORIAN FLORIAN CARNOT**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article
L 2121-33 ;

VU les statuts de la Résidence de retraite KORIAN FLORIAN CARNOT
à Antony ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal,
il convient de désigner de nouveau un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil
d'Etablissement de la Résidence de retraite KORIAN FLORIAN CARNOT ;

Après consultation du Conseil Municipal, est élue, au scrutin secret, en qualité
de représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Etablissement de la Résidence
de retraite KORIAN FLORIAN CARNOT :

- Mme Anne DE COURSON

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE L'ASSOCIATION DE GESTION DE
LA RESIDENCE LA CHARTRAINE**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article
L 2121-33 ;

VU les statuts de l'Association de Gestion de la Résidence La Chartraine
à Antony ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal,
il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil
d'Etablissement de l'Association de Gestion de la Résidence La Chartraine ;

Après consultation du Conseil Municipal, est élue, au scrutin secret, en qualité
de représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Etablissement de l'Association
de Gestion de la Résidence La Chartraine :

- Mme Anne DE COURSON

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

APS

OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE RELATIVE AUX JUMELAGES ET RELATIONS D'AMITIE DE LA VILLE AVEC DES VILLES ETRANGERES : COMPOSITION, ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DESIGNATION DES MEMBRES LA COMPOSANT

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa précédente délibération en date du 9 décembre 1999 ;

CONSIDERANT que la ville a fait le choix, voici quinze ans, de municipaliser les activités relatives aux jumelages et relations d'amitié avec des villes étrangères ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la nouvelle mandature, il y a lieu de créer une commission extra-municipale, à cet effet, d'en fixer la composition et d'en désigner les représentants du Conseil Municipal et, enfin, d'en approuver le règlement intérieur ;

VU le projet, ci-annexé, rédigé à cet effet ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} - Décide la création d'une commission extra-municipale consultative chargée des jumelages et des relations d'amitié entre la commune d'Antony et les villes de Berlin-Reinickendorf (ALLEMAGNE), Collegno (ITALIE), Lewisham (ROYAUME UNI), Lexington (ETATS-UNIS), Hammam Lif (TUNISIE), Olomouc (REPUBLIQUE TCHEQUE), Sdérot (ISRAEL), Eleftheroupolis (GRECE), Davtashen (ARMENIE), Arcos de Valdevez (PORTUGAL), Taroudant (MAROC), Antélias (LIBAN), notamment, comptant 32 membres dont 12 représentants du Conseil Municipal, Madame le Maire étant membre et président de droit de ladite commission, l' élu en charge du jumelage étant également membre et Vice-Président de droit de ladite commission.

ARTICLE 2 - Désigne comme représentants du Conseil Municipal parmi les membres que comprendra cette commission :

- Mme le Maire, Présidente de droit
- Mme Lynda EL MEZOUEDE, élue en charge des Relations Internationales, Vice-Présidente de droit
- Mme Pauline GALLI
- M. Edouard KALONJI
- M. Wissam NEHME
- M. Saïd AIT-OUARAZ
- M. Ioannis VOULDOUKIS
- Mme Christel BERTHIER
- Mme Laïla RAFIK
- M. Jean-Yves SENANT
- M. Aviel BENSABAT
- Mme Carole BRUNEAU
- M. Patrick REYNIER
- Mme Anne FAURET

Les autres membres, extérieurs au Conseil Municipal, associés à cette commission, seront nommés par Madame le Maire, en raison de leur représentativité ou de leur aptitude à favoriser le développement des jumelages et des relations d'amitié, dans les conditions prévues par le règlement intérieur de la commission.

ARTICLE 3 - Adopte le Règlement Intérieur de cette commission, ci-annexé.

ARTICLE 4 - Sollicite toutes subventions pour l'activité Jumelage de la ville auprès des Collectivités locales et établissements publics.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

A. P. S.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE SUIVI AUTOUR DES INSTALLATIONS DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS DE MASSY

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

VU le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 créant une commission de suivi de site (CSS) autour du centre de traitement de déchets de Massy ;

VU l'arrêté du Préfet de l'Essonne du 26 janvier 2016 actant le transfert d'exploitation du centre de traitement de déchets de Massy à la société ENORIS ;

CONSIDERANT que le décret susvisé prévoit la désignation d'un représentant titulaire du Conseil Municipal et d'un suppléant au sein de la commission précitée ;

CONSIDERANT qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner de nouveau ces représentants ;

Après consultation du Conseil Municipal, sont élus, au scrutin secret, pour représenter la Commune au sein de la commission de suivi de site (CSS) autour du centre de traitement de déchets de Massy :

- Mme Elodie DOUMENG, en qualité de membre titulaire
- M. Emmanuel DECROP, en qualité de membre suppléant

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



**OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « ECOLE DE LA
2EME CHANCE DES HAUTS-DE-SEINE (E2C 92) »**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article
L 2121-33 ;

VU les statuts de l'association "Ecole de la 2^{ème} Chance des Hauts-de-Seine
(E2C 92)" ;

VU sa délibération du 28 juin 2012, décidant de l'adhésion de la Ville
à l'association susvisée ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal,
il convient de désigner un représentant de la Ville au Conseil d'Administration de cette
association ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE – Est désignée pour représenter la Ville au sein du
Conseil d'Administration de l'association « Ecole de la 2^{ème} Chance des Hauts-de-Seine
(E2C 92) » :

- Mme Laïla RAFIK

Suivent les signatures
.....

Pour extrait conforme
Le Maire



OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) MAXIMILIEN, PORTAIL DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

VU la convention constitutive du groupement d'intérêt public MAXIMILIEN signée le 1^{er} juillet 2013 ;

VU l'arrêté du Préfet de Région du 29 août 2013 ;

CONSIDERANT que le groupement d'intérêt public MAXIMILIEN a vocation à regrouper tous les acheteurs publics de la région Ile-de-France ;

VU sa délibération du 26 mars 2015 décidant l'adhésion de la Ville au Groupement d'Intérêt Public Maximilien ;

CONSIDERANT qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner de nouveau les représentants de la ville ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE - Sont désignés pour représenter la commune au sein du groupement d'intérêt public (GIP) MAXIMILIEN :

M. Wissam NEHME en qualité de membre titulaire

Mme Claire GENEST en qualité de membre suppléant.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. P.' or similar.

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE
URBAINE (AVPU)**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération du 30 juin 2016 décidant l'adhésion de la Ville à l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU), qui regroupe des collectivités pour faire progresser la propreté en Ville ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal il convient de désigner de nouveau les représentants de la Commune d'Antony ;

Après en avoir délibéré ;


ARTICLE UNIQUE – Sont désignés pour représenter la Ville à l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) :

- Mme Elodie DOUMENG, en qualité de représentant du Conseil Municipal au collège des élus ;
- Le responsable du service voirie, en qualité de représentant du Conseil Municipal au collège des agents territoriaux.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à dix-neuf heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 03 avril 2026 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme NODE-LANGLOIS.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 47 présents à cette séance.

PRESENTS : Mme NODE-LANGLOIS, M. SENANT, Mme GALLI, M. MEDAN, Mme BERTHIER, M. HUBERT, Mme RAFIK, M. NEHME, Mme GENEST, M. PEGORIER, Mme DOUMENG, M. AIT-OUARAZ, Mme SCHLIENGER, M. KALONJI, Mme FAURET, M. REYNIER, M. DECROP, M. VOULDOUKIS, Mme ROUCHE, M. BESSEY, M. MONGARDIEN, M. MASSELIN, M. BEN ABDALLAH, M. CUGUEN, Mme PHAM-PINGAL, Mme DE COURSON, Mme BRUNEAU, M. SOUCHAUD, Mme DUCASSE, M. ACHAB, Mme CARRE, Mme SIMON, Mme EGRET, Mme EL MEZOUE, M. COURDESSES, Mme DONOVAN, M. MAUGER, Mme AAROUR, Mme GOUILLART, M. COUTURIER, M. BURLON, M. MONTBEYRE SOUSSAND, M. COLIN, Mme ENAME, Mme PRECETTI, M. LE BIHEN, Mme EVENNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. BENSABAT à Mme NODE-LANGLOIS Mme SALL à M. SENANT

M. KALONJI est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

37 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
12 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE



**OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES
DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE DE
FONTENAY-AUX-ROSES**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

VU l'arrêté du Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine du 07 décembre 2015 fixant la composition de la commission locale d'information auprès du Commissariat à l'Energie Atomique de Fontenay-aux-Roses ;

CONSIDERANT que l'arrêté susvisé prévoit la désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de la commission précitée ;

CONSIDERANT qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner, de nouveau, le représentant de la Ville au sein de ladite commission ;

Après consultation du Conseil Municipal, est élue, au scrutin secret, pour représenter la Commune au sein de la commission locale d'information auprès du Commissariat à l'Energie Atomique de Fontenay-aux-Roses :

- Mme Nadra SIMON.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A.S.', written over a horizontal line.

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE « AGENCE
METROPOLITAINE DES MOBILITES PARTAGEES (AGEMOB) »**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles
L 5111-1 et L 5721-2 ;

VU les statuts du Syndicat mixte "AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE"
devenu "AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE" puis "AGENCE METROPOLITAINE
DES MOBILITES PARTAGEES" ;

VU sa délibération du 25 septembre 2014 décidant de l'adhésion
de la Ville au syndicat mixte "AUTOLIB' METROPOLE" et désignant ses représentants
au sein du comité syndical dudit syndicat ;

CONSIDERANT qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal,
il convient de désigner de nouveau le représentant de la Commune d'Antony, ainsi
que son suppléant au sein dudit comité syndical ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE – Sont élus pour représenter la Ville au sein du comité
syndical du Syndicat mixte « AGENCE METROPOLITAINE DES MOBILITES
PARTAGEES (AGEMOB) » :

- M. Lionel CUGUEN, en qualité de membre titulaire
- M. Wissam NEHME, en qualité de membre suppléant.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à dix-neuf heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 03 avril 2026 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme NODE-LANGLOIS.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 47 présents à cette séance.

PRESENTS : Mme NODE-LANGLOIS, M. SENANT, Mme GALLI, M. MEDAN, Mme BERTHIER, M. HUBERT, Mme RAFIK, M. NEHME, Mme GENEST, M. PEGORIER, Mme DOUMENG, M. AIT-OUARAZ, Mme SCHLIENGER, M. KALONJI, Mme FAURET, M. REYNIER, M. DECROP, M. VOULDOUKIS, Mme ROUCHE, M. BESSEYAY, M. MONGARDIEN, M. MASSELIN, M. BEN ABDALLAH, M. CUGUEN, Mme PHAM-PINGAL, Mme DE COURSON, Mme BRUNEAU, M. SOUCHAUD, Mme DUCASSE, M. ACHAB, Mme CARRE, Mme SIMON, Mme EGRET, Mme EL MEZOUE, M. COURDESSES, Mme DONOVAN, M. MAUGER, Mme AAROOUR, Mme GOUILLART, M. COUTURIER, M. BURLON, M. MONTBEYRE SOUSSAND, M. COLIN, Mme ENAME, Mme PRECETTI, M. LE BIHEN, Mme EVENNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. BENSABAT à Mme NODE-LANGLOIS Mme SALL à M. SENANT

M. KALONJI est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
 voix CONTRE
 voix ABSTENTION
 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE



**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE LOCAL DE L'EMPLOI
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE
LONGUE DUREE (TZCLD)**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n°2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée ;

VU la proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée votée par l'Assemblée nationale le 16 septembre 2020 ;

VU la charte d'engagement entre l'association nationale Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et la Ville d'Antony ;

VU sa délibération du 03 décembre 2020 créant un comité local de l'emploi dans le cadre du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les 11 membres du Conseil Municipal constituant le comité local de l'Emploi ;

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE : Sont élus les 11 membres du Conseil Municipal suivants :

- M. Laurent PEGORIER
- Mme Héloïse CARRE
- M. Edouard KALONJI
- M. Marc Ali BEN ABDALLAH
- Mme Christine ROUCHE
- M. Gilles BESSEY
- M. Christophe MONGARDIEN
- Mme Léna DUCASSE
- Mme Emmanuelle GOUILLART
- Mme Christiane ENAME
- Mme Virginie EVENNOU.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



Handwritten signature

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à dix-neuf heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 03 avril 2026 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme NODE-LANGLOIS.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 47 présents à cette séance.

PRESENTS : Mme NODE-LANGLOIS, M. SENANT, Mme GALLI, M. MEDAN, Mme BERTHIER, M. HUBERT, Mme RAFIK, M. NEHME, Mme GENEST, M. PEGORIER, Mme DOUMENG, M. AIT-OUARAZ, Mme SCHLIENGER, M. KALONJI, Mme FAURET, M. REYNIER, M. DECROP, M. VOULDOUKIS, Mme ROUCHE, M. BESSEYAY, M. MONGARDIEN, M. MASSELIN, M. BEN ABDALLAH, M. CUGUEN, Mme PHAM-PINGAL, Mme DE COURSON, Mme BRUNEAU, M. SOUCHAUD, Mme DUCASSE, M. ACHAB, Mme CARRE, Mme SIMON, Mme EGRET, Mme EL MEZOUE, M. COURDESSES, Mme DONOVAN, M. MAUGER, Mme AAROOR, Mme GOUILLART, M. COUTURIER, M. BURLON, M. MONTBEYRE SOUSSAND, M. COLIN, Mme ENAME, Mme PRECETTI, M. LE BIHEN, Mme EVENNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. BENSABAT à Mme NODE-LANGLOIS Mme SALL à M. SENANT

M. KALONJI est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
 voix CONTRE
 voix ABSTENTION
 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE



OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES COMPOSANT LA COMMISSION CHARGEE DU SUIVI DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA LIAISON TGV MASSY-VALENTON

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération du 13 novembre 2003 créant une commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV MASSY-VALENTON ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les 11 membres du Conseil Municipal faisant partie de cette mission ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE.- Sont élus au sein de la commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV MASSY-VALENTON, les 11 membres suivants :

- M. Wissam NEHME
- M. Laurent SOUCHAUD
- M. Bertrand MASSELIN
- M. Lionel CUGUEN
- Mme Nadra SIMON
- Mme Carole BRUNEAU
- Mme Elodie DOUMENG
- M. Christophe MONGARDIEN
- M. Benjamin BURLON
- Mme Perrine PRECETTI
- M. Yann LE BIHEN.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



AES